

## NOS SPONSORS



**Le Boudoir du Faubourg**  
Chambres d'hôtes en Ville  
119, faubourg Lacapelle - 82000 MONTAUBAN  
05 63 66 30 56  
www.leboudoirdufaubourg.com

**ESTIEU Rémi**  **BACH Pascal**

### Agents Associés

46 bd Léonce Granié | 1, grand rue  
82300 CAUSSADE | 82110 CAZES MONDENARD  
Tél: 05 63 65 04 90 | Tél: 05 63 95 86 40  
Fax: 05 63 65 17 62 | Fax: 05 63 95 81 44

**DOUMERC**

**PNEUS**

Domaine de

Montels

**MIROITERIE  
VITRERIE  
MONTALBANAISE**  
Ets CAVALIER

Optic **LOOK**  
LUNETTES  
MINIMA



Ets Michel WEILL sas

**QUERCY  
Médical**

## PROGRAMME DU JOUR

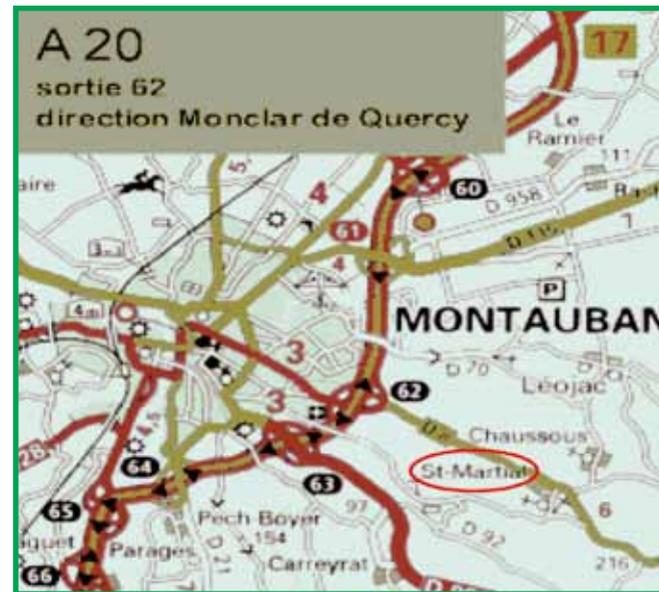
- à partir de 7h30 accueil des participants à la salle des fêtes de Saint Martial

### Petit-déjeuner et Cadeaux

- de 8h30 à 10h départ de la randonnée cyclotouriste sur les 4 circuits (fléchés).
- 8h45 départ de la randonnée pédestre 14 km et 7 km, (accompagnement sur les deux circuits).
- à 12h15 cérémonie officielle (résultat de la tombola → maillots des professionnels).

### Vin d'honneur

- à partir de 13h repas avec les coureurs professionnels à la salle des fêtes de Saint Martial



 **Grand Montauban**  
Communauté d'Agglomération

 **EP**  
TECHNI PRINT  
IMPRIMERIE

## MATHIEU PERGET

Né le 18 septembre 1984 à Montauban  
Professionnel depuis 2006  
Caisse d'Epargne 2006 à 2010  
AG2R La Mondiale 2011 et 2012

- 2000 : Champion de France Cadet
- 2001 : Médaille de Bronze au Chpt du Monde Junior
- 2005 : Médaille d'Or des Jeux Méditerranéens
- 2009 : Vainqueur du Tour du Limousin
- 2010 : Prix de la combativité 6<sup>e</sup> étape du Tour de France  
5<sup>e</sup> de la 7<sup>e</sup> étape du Tour de France
- 2011 : 24<sup>e</sup> du Tour d'Espagne et meilleur Français
- 2012 : 52<sup>e</sup> du Tour d'Italie  
5<sup>e</sup> de la Route du Sud  
4<sup>e</sup> du Tour du Limousin

## COUREURS PROFESSIONNELS

Depuis 2008 aux côtés de Mathieu Perget :

- Anthony Charteau Europcar Maillot à pois du Tour 2010
- Thierry Hupond Argos Shimano
- Alexandre Geniez FDJ
- Steve Morabito BMC
- Blel Kadri AG2R La Mondiale Skill Shimano
- Jean-Luc Delpech Bretagne Schuller
- Mathieu Ladagnous FDJ
- Arnold Jeannesson FDJ
- Jean-Marc Mariano Saur Sojasun
- Julian Loubet (ex AG2R La Mondiale)



**Dimanche 27 octobre 2013**

**6<sup>e</sup> édition**

**Randonnée Cyclotouriste  
Randonnée Pédestre**

**DANS LA ROUE  
DE MATHIEU**



[mathieuperget.com.free.fr](http://mathieuperget.com.free.fr)

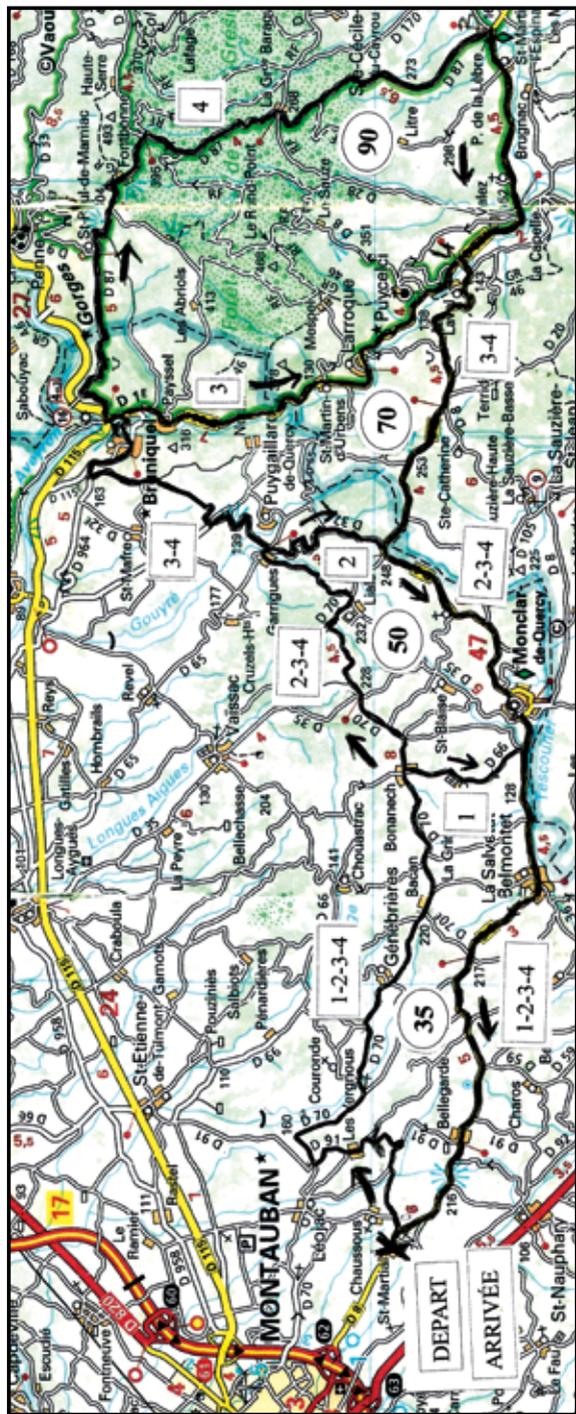
Départ de 8h30 à 10h  
de la salle des fêtes de Saint Martial  
à Montauban (82)

**LOISIRS 82**

 **Ville de Montauban**

# LES CIRCUITS

# NOS SPONSORS



4 nouveaux circuits au départ de S' Marcial (Montauban) 35 km - 50 km - 70 km - 90 km  
et 2 circuits pédestres 7 km et 14 km

Bonne route...



# RÈGLEMENT

## ARTICLE 1 :

La participation à cette manifestation (cyclotouriste ou pédestre) est proposée à toute personne affiliée ou non à une fédération. L'organisateur a conclu auprès de M.M.A une assurance qui garantit :  
- sa responsabilité civile à l'égard des participants (dommages corporels et matériels)  
- la responsabilité des participants entre eux (dommages corporels seulement).

## ARTICLE 2 :

Les mineurs de plus de 16 ans non accompagnés doivent être munis d'une autorisation parentale. Les moins de 16 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

## ARTICLE 3 :

Chaque participant doit observer les dispositions du Code de la Route et de la réglementation de la circulation, ainsi que les prescriptions du service d'ordre et les consignes verbales et écrites de l'organisateur. Il doit suivre les injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient lui donner dans l'intérêt de la sécurité ou de la circulation publique. La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

## ARTICLE 4 :

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée que dans le cadre du droit commun. Il est rappelé que, en vertu de la loi et de la jurisprudence :  
- la responsabilité pénale de l'organisateur ne peut être engagée que s'il intervient dans la réalisation de la faute ou s'il la provoque.  
- l'organisateur n'est civilement responsable que si la faute puise ses racines dans l'organisation même de la manifestation.

## ARTICLE 6 :

Les participants reçoivent au départ une feuille de route qu'ils doivent faire viser ou tamponner pour bénéficier des prestations.

## ARTICLE 7 :

En apposant sa signature sur le bulletin d'inscription, le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

## ARTICLE 8 :

Pour faciliter le déroulement de la randonnée, les itinéraires sont fléchés.

## ARTICLE 9 :

Sous le contrôle de LOISIRS 82, cette randonnée implique l'acceptation des points suivants :  
- pour la randonnée cyclotouriste, de s'acquitter d'un montant de 6€ pour les frais fixes d'organisation pour tout participant de plus de 16 ans.  
- pour la randonnée pédestre de s'acquitter d'un montant de 2€ pour tout participant de plus de 16 ans.  
L'inscription est gratuite pour tous les jeunes de moins de 16 ans.

## ARTICLE 10 :

Certaines prestations sont à la disposition des participants (petit-déjeuner - cadeaux - vin d'honneur). Pour en bénéficier, il appartient à chaque participant de respecter les consignes des organisateurs (faire viser sa carte de route).

## ARTICLE 11 :

Les participants non inscrits légalement à cette randonnée ne pourront se trouver sous le couvert du club organisateur et pourront si besoin est, faire l'objet de poursuite pour participation illicite à une manifestation sportive mettant en jeu la sécurité des participants.

## ARTICLE 12 :

Les cartes de route seront distribuées à partir de 7h45.  
Le contrôle de départ sera ouvert de 8h30 à 10h pour les cyclotouristes.  
Un départ groupé se fera à 8h45 h pour la randonnée pédestre.  
Le contrôle d'arrivée fermera à 14h.

Les inscriptions doivent parvenir avant le 21 octobre 2013 avec le bulletin d'engagement individuel. Elles pourront aussi se faire sur place le 27 octobre à partir de 8 h au tarif unique de 7€ pour tout participant (l'inscription au repas ne sera alors pas possible).

**ATTENTION : PASSAGE A L'HEURE D'HIVER**

# BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

**Dimanche 27 octobre 2013**

Randonnée à bicyclette et pédestre organisée par LOISIRS 82

"Dans la roue de Mathieu"

NOM : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Sexe :  M  F  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Localité : .....  
Tél. : .....  
Email : .....

F.F.C.T.  FFC  UFOLEP  FSGT  Non Licencié  FFRP

Nom du club (en toutes lettres) : .....

Localité : .....

Cyclotourisme	+ de 16 ans	6,00€	
	- de 16 ans	Gratuit	
Pédestre	+ de 16 ans	2,00€	
	- de 16 ans	Gratuit	
REPAS Participant		12,00€	
REPAS Accompagnateur(s)		12,00€	
<b>Total :</b>			

Règlement à l'ordre de LOISIRS 82

Cyclotourisme :  35 km -  50 km -  70 km -  90 km  
Pédestre :  7 km -  14 km

Personne à prévenir en cas d'accident : Nom, prénom et adresse : .....

Tél. : .....

Je, soussigné, déclare accepter, dans son intégralité, le règlement de la Randonnée

Date : ..... Signature : .....

Adresser à LOISIRS 82 - 3, rue Cyprien Portal - 82000 MONTAUBAN  
Tél./Fax : 05 63 66 15 58 ou 06 11 45 23 41 - 06 16 13 62 33

Mail : andre.perget@wanadoo.fr

Site officiel : <http://mathieuperget.com.free.fr>

À renvoyer avant le 21 octobre 2013